

## ET ENCORE UNE FAUSSE NOTE AU T6

8 avril 2020, une nouvelle note générale de la RATP liée au Covid 19 vient de sortir. Elle oblige l'ensemble des salariés de la RATP à **poser 5 jours de repos d'ici le 30 avril**, et ce, pour ne plus avoir à distribuer des journées en code 016. En effet, dans de nombreux ateliers, au vu des recommandations gouvernementales et de la baisse d'activité sur les lignes, **les agents sont mis en congés sous le régime du code 016**, une semaine sur deux. Mais au T6, une fois n'est pas coutume, les choses se passent différemment. Ici, les 50% d'effectifs présents sont loin d'être respectés comme pourtant préconisé. Ici, les journées de repos en code 016 sur une semaine par **agent se comptent sur les doigts d'une main**, voire sur LE doigt d'une main. Elles sont même inexistantes pour les agents revenant d'arrêt maladie.

## TROPS BONS, TROPS CONS ??

Alors que depuis plusieurs semaines la direction du T6 répète que les congés 016 ne peuvent être mis en place **pour cause de service**, nous demandons aujourd'hui à notre encadrement de nous rendre la pareille. Hier, il nous fallait **travailler sans relâche sans recours au code 016**, sous prétexte que notre travail était indispensable à la continuité du service public mais aujourd'hui il nous **faut réduire la cadence** et puiser dans nos congés propres ? La soi-disante continuité du service public n'est plus à l'ordre du jour ? En somme, au T6, c'est travailler plus pour gagner moins...

Notre demande est simple : nous exigeons que notre encadrement n'applique pas cette mesure. **Il n'a pas appliqué la consigne du recours au code 016, qu'il réitère...** mais cette fois-ci pour faire preuve de respect envers ses agents ! D'ailleurs, le Directeur des ressources humaines de la RATP qui a signé la note, lui a facilité la tâche : « **Cette mesure ne s'applique pas pour des situations liées aux nécessités de service, sous le contrôle du directeur de département** ». L'heure est à la reconnaissance et un nouvel affront ne sera toléré. Ne laissez pas s'envoler le peu de confiance qui perdure.

**DROITS AUX CONGÉS PAYÉS, 35 HEURES...**  
LA LOI "URGENCE CORONAVIRUS" VA REVENIR  
SUR LES CONQUIS SOCIAUX... SANS DATE LIMITE



L'union fait et fera toujours la force. Restons unis pour faire face et s'assurer que nos demandes soient entendues, respectées et acceptées.

**SOYONS REALISTES EXIGEONS L'IMPOSSIBLE**